

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 septembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Mardi 15 septembre 2020
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :
Rectification du budget 2020
Questions diverses

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Le quinze septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. POCH Patrick, premier adjoint au maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2020.

Etaient présents : M. POCH Patrick, M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. CRESPIN François, Mme DEAT Fanny, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, Mme GUILLOUT Florence, M. NICOU Eric, Mme OGER Isabelle.

Excusés : Mme SIGNAT Lyliane (pouvoir à Mme DUC), M. BRUN Xavier (pouvoir à M. AMBERT), M. GALLET Jean-Michel (pouvoir à M. NICOU), M. MARCHADIER Bruno (pouvoir à M. DUBREUIL), M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

RECTIFICATION DU BUDGET 2020

15.09.2020.01

En section d'investissement du budget 2020, l'excédent d'investissement 2020 a été mal retranscrit. Le résultat 2019 est de 53 863,87 € et non pas 53 843,87 €.

Le conseil Municipal décide de rectifier le budget 2020 comme suit :

Section d'investissement

--article 001 :	excédent de fonctionnement reporté	53 863.87
--article 10222:	FCTVA	17 980.00

Le reste du budget est inchangé, le total des sections du budget 2020 s'élève donc toujours à :

Fonctionnement	dépenses :	905 461.39
	recettes :	905 461.39

Investissement	dépenses :	494 050.00
	recettes :	494 050.00

Vote du conseil : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18h45